

25

## Micro - crèches à Isômes et Longeau.



**QUAND : Ouvertes à l'année**  
**fermeture du 3 au 25 août 2019** et une semaine aux  
vacances de Noël (dates à préciser)

**HORAIRES :** Isômes : 6h45 - 19h15 Longeau : 7h - 19h

**POUR QUI : Les enfants de 8 semaines à 5 ans révolus.**

L'accueil des enfants de 4 / 5 ans est réservé à des accueils spécifiques.  
Agrément de 10 enfants simultanément dans chaque micro - crèche.

**TYPE D'ACCUEILS :** 3 types d'accueils :

- **régulier**
- **occasionnel** (socialisation de votre enfant / remplacement congés de votre nounou, accueil des petits enfants...)
- **urgence** (maladies...)

**AVEC QUI : Association La Petite Récré,**

en partenariat avec la **communauté de communes Auberive Vingeanne Montsaigeonnais**, la CAF et la MSA.

Une équipe de professionnelles permanentes apporte les soins aux enfants.

**ORGANISATION DE L'ACCUEIL :**

Votre enfant est pris en charge par l'équipe qui lui apportera **éveil, soins de confort, d'hygiène, sécurité physique et affective.**

Des **activités d'éveils** variées sont proposées aux enfants.

Les **activités extérieures** (jeux, promenade) sont mises en place quotidiennement si le temps est adapté.

**Les repas sont confectionnés dans les micro-crèches**

et adaptés aux besoins de chaque enfant : quantité, texture...

**Les couches et produits d'hygiène sont fournis** par l'association.

## TARIFS :

L'association la petite récré applique les tarifs imposés par la CAF.  
Le taux horaire est calculé selon les revenus du couple de l'année n-2,  
et en fonction du nombre d'enfants à charge dans la famille.

**En 2019, le tarif horaire varie de 0,30 € à 2,60 €.**

(Les aides CAF ou MSA sont déduites directement de votre tarif horaire.)

**Ce tarif comprend l'accueil, repas et couchés.**

Des frais d'inscription (12 €) sont demandés à la date d'entrée de l'enfant  
à la micro crèche.

**Crédit d'impôt** possible selon conditions.

Paiements acceptés par chèques, espèce, CESU, virements.

## CONDITION D'INSCRIPTION :

**L'association Petite Récré priorise aujourd'hui :**

- Les familles du territoire CCAVM
- et les familles travaillant sur le territoire CCAVM
- L'ordre d'arrivée des demandes d'accueils
- Les demandes d'accueils occasionnelles sont étudiées mensuellement.

## Modalités d'inscription :

Les dossiers sont remis aux familles sur rendez-vous avec la directrice.  
Ce rendez-vous permet d'écouter votre demande de garde,  
de vous présenter nos conditions d'accueils : règlement intérieur des structures  
et fonctionnement.

## CONTACTS auprès d'Aline Voillot

**Isômes : 03 25 87 42 58 - Longeau : 03 25 84 87 60**

**Page facebook : <https://www.facebook.com/micro.creches.petite.recre/>**

 : [petiterecre@hotmail.fr](mailto:petiterecre@hotmail.fr)

